



**AVEC LA RÉGION  
ET L'EUROPE,**  
ÇA BOUGE EN CENTRE-VAL DE LOIRE !



12-Soutien aux Centres Équestres		
<i>Dernière approbation :</i>	<i>CPR 23.05.12.14 du 26 mai 2023</i>	<i>Dernière Date de mise à jour de la fiche : 17/06/2024</i>

## QUOI ? Contexte et objectifs

Afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de la société (économie /emplois...) et de s'adapter aux difficultés du secteur (fiscalité, l'après COVID, l'inflation, le coût énergétique électricité / carburant, coût des matières premières, tarifs en hausse des vétérinaires et maréchaux ferrants, ...), les centres équestres doivent maintenir leur outil de production performant et leur capacité à s'adapter aux évolutions. Les investissements à réaliser sont souvent importants au regard des marges dégagées. C'est pourquoi, il est important d'appuyer les efforts effectués qui s'inscrivent dans la logique qualité mise en place par le Comité Régional d'Équitation et ce afin de rester dans une démarche d'évolution permanente.

## QUOI ? Projets éligibles

Sont soutenus les projets d'investissement des centres équestres dont le montant d'investissement est supérieur à 15 000€, et répondant au moins à l'un des trois axes de développements suivants :

- Hygiène et sécurité des publics,
- Bien-être des animaux,
- Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage.

## QUI ? Publics éligibles

Les bénéficiaires éligibles sont les centres équestres répondant à l'ensemble des conditions suivantes :

- avoir suivi toutes les étapes du Plan Régional Qualité (formation-diagnostic),
- avoir un projet répondant à au moins 1 des 3 axes de développement du PRQ (Hygiène et sécurité des publics, Bien-être des animaux, Sécurité et Intégration des entreprises dans le paysage),
- détenir a minima l'un des labels suivants : Centre de Tourisme Équestre, École Française d'Équitation, École Française d'Attelage, Écurie de compétition, Cheval Étape, Qualit'Equidés, École française d'équitation western.

Les entreprises en difficulté au sens des lignes directrices de la commission européenne concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté (Communication de la Commission 2014/C 249/01 du 31/07/2014) sont quant à elles inéligibles.

## OÙ ? Territoires cibles

Le lieu de l'investissement doit être situé en région Centre-Val de Loire.

## QUELLES CONDITIONS ? Démarrage du projet

Une demande d'aide doit être déposée avant tout démarrage du projet.

## QUELLES CONDITIONS ? Critères de sélection des projets

Les candidatures seront classées selon la grille de sélection jointe en annexe. Aucun candidat ayant moins de 100 points ne sera retenu.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Subvention basée sur les dépenses éligibles suivantes

- Les investissements relatifs à la prestation de services (carrière, manège, pare bottes, ...),
- Les investissements relatifs à l'accueil du public (club house, salle polyvalente, sanitaires, ...),
- Les investissements relatifs aux équidés (boxes, paddock, marcheur, clôtures, stabulations, zone de stockage des fourrages, ...),
- La construction et la rénovation des bâtiments accueillant les investissements précités,
- Les travaux de VRD (pistes, parking, ...),
- L'ensemble des frais suivants liés aux dépenses éligibles précitées : location de matériels de chantier, phases de mise en route et de tests, paramétrage des outils, frais de main d'œuvre du fournisseur.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Plafond de la dépense

Le montant de l'investissement retenu est plafonné à 90 000€ HT.

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ? Taux d'aide applicable

Le taux d'aides publiques est de 20% des dépenses éligibles retenues.

La subvention est composée à 60% de crédits FEADER et à 40% de crédits du Conseil Régional.

## CONTACT Direction en charge de l'instruction des dossiers

<b>Conseil régional</b>	<b>INSTRUCTEUR</b> <i>Eligibilité du projet, instruction, paiement</i>
<b>Direction de l'Agriculture et de la Forêt</b>	<b>Sophie GHIRARDI</b> Tél : 02.38.70.32.64 Mail : sophie.ghirardi@centrevaldeloire.fr

<b>Où faire parvenir votre demande d'aide et de paiement</b>	<a href="https://nosaidesenligneregion.centrevaldeloire.fr">https://nosaidesenligneregion.centrevaldeloire.fr</a>
<b>Où trouver des informations utiles</b>	<a href="https://www.europeocentrevaldeloire.eu/">https://www.europeocentrevaldeloire.eu/</a>

# ANNEXE

## GRILLE DE SELECTION

Critères		Points
<b>1 – Démarche RSE</b> <i>NB : si le projet correspond à plusieurs critères, retenir celui qui donne le plus de points</i>	Au maximum deux ans précédant la demande, emploi : - d'un apprenti ou alternant ou - d'insertion (contrat unique d'insertion, parcours emploi compétences, contrat adultes-relais, CDD senior, contrat d'engagement jeune)	40
	- mise en œuvre d'une démarche ISO 14000 ou - participation à des actions collectives en lien avec la diminution des co-produits ou des déchets	40
<b>2 – Amélioration des conditions de travail</b>	- dépôt d'un dossier d'amélioration des conditions de travail à la CARSAT, l'ARACT et/ou la MSA ou - participation à un groupe sur l'amélioration des conditions de travail, l'ergonomie et/ou les TMS (troubles musculo-squelettiques) ou - matériel permettant la réduction ou la simplification des tâches ou leur pénibilité (matériel d'automatisation ou lié à l'ergonomie)	40
<b>3 – Social</b>	Le centre équestre propose au moins l'une des activités suivantes : - Médiation animale - Equitation pour personnes en situation de handicap - Activités du réseau cheval et diversité - Equitation scolaire	40
	Label Equi Handi Club	20
<b>4 – Qualité de vie des équins</b>	Le centre équestre présente au moins l'une des infrastructures suivantes : - Paddocks - Rond de longe - Marcheurs - etc...	60
	Label : mention Bien-être animal	20
<b>Plancher de sélection : 100 points</b>		